



AS KARATE-DO LE CHESNAY  
Gymnase de la Nouvelle France : 7, rue Pottier 78150 Le Chesnay  
Boîte mail : [askaratedo78150@gmail.com](mailto:askaratedo78150@gmail.com)  
Site : [www.klubasso.fr/karate-lechesnay](http://www.klubasso.fr/karate-lechesnay)  
f [Karate Club le Chesnay](http://Karate Club le Chesnay)

Réservé ASKDO

Règlement  
Certificat médical  
Photo  
Date enregistrement

Photo	SAISON 2018-2019 DEMANDE PRE-INSCRIPTION INSCRIPTION		
	<i>*Mentions obligatoires</i>		
	KARATE *	BODY KARATE *	KRAV MAGA *
	Cours + Cours Compétition		
	Numéro de licence FFKDA :		
	Passeport FFKDA OUI NON	Date Validité :	
	Catégorie :		Poids (Compétiteur) :
	Grade :		CN-Dan :

Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Date de Naissance\* : \_\_\_\_\_ Sexe\* : M F Lieu de naissance\* : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_ Localité\* : \_\_\_\_\_ Code Postal\* : \_\_\_\_\_

Portable\* : \_\_\_\_\_ Tel Dom. \_\_\_\_\_ Tel Prof : \_\_\_\_\_

E-mail\* (*En lettres capitales*) : \_\_\_\_\_ @

Personne(s) à prévenir en cas d'accident\* :

Nom - Prénom*	Lien de parenté*	Téléphone*

### **AUTORISATIONS ET ATTESTATIONS POUR LES ADHERENTS MINEURS**

- 1 J'autorise / Je n'autorise pas** mon enfant à participer à toute activité organisée par l'AS KARATE-DO Le Chesnay.
- 2 J'autorise / Je n'autorise pas** de faire transporter mon enfant au centre hospitalier le plus proche. Si l'état de mon enfant nécessite une intervention chirurgicale **J'autorise/Je n'autorise pas\*** le chirurgien à pratiquer cette intervention.
- 3 J'autorise / Je n'autorise pas** mon enfant à rentrer après les cours par ses propres moyens et décharge l'AS KARATE-DO Le Chesnay de toute responsabilité pour tout événement incluant le transport, survenu dès qu'il quitte le lieu des activités.

### **DROIT A L'IMAGE**

- 1 J'autorise / Je n'autorise pas** l'AS KARATE- DO Le Chesnay à utiliser **mon image/l'image de mon enfant\*** à des fins de promotion interne, municipale et de résultat de compétition (parution dans l'Evènement du Chesnay et presse locale).

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association (joint au verso) et en accepte les termes sans réserve.

Date : \_\_\_\_\_ Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Signature :

### **RESERVE ASSOCIATION**

Montant versé :	€ Cotisation <input type="checkbox"/>	Licence <input type="checkbox"/>	
Chèque 1 N° :	€	<b>BANQUE :</b>	Attestation de paiement OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Chèque 2 N° :	€		
Chèque 3 N° :	€	Paiement groupé : €	ESPECES



AS KARATE-DO LE CHESNAY - [askaratedo78150@gmail.com](mailto:askaratedo78150@gmail.com)

# AS KARATE- DO LE CHESNAY

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Article 1 : La tenue**

La tenue vestimentaire "le Karaté" doit être impeccable ainsi qu'une bonne hygiène corporelle sont obligatoire lors des cours (Karaté propre et repassé, mains et pieds propres et ongles coupés).

En cas de verrue ou autre champignon le port de chaussettes est obligatoire afin d'éviter tout risque de transmission.

Le port de claquettes ou chaussons hors du tatami est obligatoire.

La tenue pour tout entraînement doit être complète soit : une veste, un pantalon, une ceinture, un ~~tee~~-shirt blanc sous la veste pour les filles. A titre exceptionnel un élève peut être admis à s'entraîner dans une autre tenue (survêtement de sport), s'il a obtenu l'accord préalable de l'enseignant.

### **Article 2 : Les Horaires**

Il est demandé de respecter les horaires des cours et de se présenter sur le tatami en tenue (Karaté).

### **Article 3 : Perte/vol**

En cas de perte ou de vol l'AS KARATE-DO Le Chesnay décline toute responsabilité.

### **Article 4 : Respect des biens**

Toute dégradation volontaire du matériel ou des bâtiments mis à disposition aura pour conséquence le paiement du coût de la remise en état du bien.

### **Article 5 : Sanctions**

Tout comportement, geste ou parole qui porteraient atteintes à la fonction de l'enseignant et/ou envers un membre du bureau de l'association seront sanctionnés. Motifs d'exclusion :

-Détérioration volontaire du matériel ou des locaux

-Comportement agressif et/ou dangereux

-Propos désobligeants envers un autre membre de l'association et/ou d'un enseignant.

-Un comportement non conforme à l'éthique de l'association : non-respect des statuts et/ou du règlement intérieur, le non-paiement de la cotisation.

-Toute personne qui adoptera un comportement ou une attitude désobligeante ou proférera des propos ou insultes vis-à-vis d'un adhérent, d'un professeur, d'un arbitre, d'un juge ou encadrant lors d'un cours, d'un stage, d'une compétition ou d'une manifestation sportive qui représente l'AS KARATE-DO Le Chesnay ou la ligue des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées pourra être sanctionnée.

Les sanctions seront prises en consultation avec le ou les plaignants et/ou le corps enseignant pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'AS KARATE-DO Le Chesnay, sans remboursement de la cotisation. Les sanctions seront décidées par un vote à la majorité du bureau et du corps enseignant.

### **Article 6 : Inscription**

Il sera accordé deux cours d'essai avant l'inscription définitive, passé ce délai les adhérents pratiquants devront impérativement régulariser leur situation, faute de quoi ils se verront interdire l'accès aux cours et installations sans autre préavis.

### **Article 7 : Les Compétitions**

Tout compétiteur doit avoir un passeport sportif délivré par la FFKDA (validité 8 saisons), deux timbres de licences (dont celle en cours) doivent figurer sur le passeport + une photo d'identité + le certificat médical (cachet du médecin sur le passeport) certifiant la pratique en compétition du Karaté, du Body Karaté et du Krav Maga. l'AS KARATE-DO Le Chesnay peut prêter des protections de couleur rouge et/ou bleue : poings (gants), de pieds (chaussons, ceintures, plastron et casque pour les enfants. Le protège dents et coquille anatomique et protège-poitrine sont à la charge du compétiteur(trice). Les protections doivent être restituées après chaque compétition sous peine de rembourser tout effet manquant ou détérioré.

### **Article 8 : Communication**

La communication aux adhérents est assurée sur le site internet [www.klubasso.fr/karate-lechesnay](http://www.klubasso.fr/karate-lechesnay) et/ou par affichage sur les lieux d'entraînements. Toute personne ne souhaitant pas apparaître en photo ou sur les supports de communications doit en informer l'AS KARATE-DO Le Chesnay en début de la saison sportive.

La communication de l'AS KARATE-DO Le Chesnay étant principalement assurée par voie électronique, vous devrez informer le club de tout changement d'adresse mail ou des problèmes de réception temporaire.

L'association "AS KARATE-DO Le Chesnay" est assurée au titre de la garantie responsabilité civile/défense pénale et recours.

